

## **Animations des quartiers - Signature des avenants programmatifs 2005 - Versement de subventions**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** La Ville de Besançon a formalisé le partenariat existant avec diverses associations intervenant dans les quartiers ou sur des projets thématiques sur l'ensemble de la ville, en établissant des conventions triennales (non renouvelables par tacite reconduction).

Les conventions triennales, dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003, prévoient la signature d'avenants programmatifs annuels tenant compte des budgets prévisionnels des associations et de leurs programmes annuels d'activités.

### **A. Au titre de la politique de la ville et de l'animation des quartiers**

La Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique générale, a développé une politique d'animation des quartiers et de lutte contre les exclusions, traduite par la mise à disposition des habitants d'équipements installés au cœur des quartiers et par un soutien massif et continu à des programmes d'actions sociales, socio-culturelles et culturelles.

Pour les secteurs concernés, les associations d'éducation populaire s'engagent à mettre en oeuvre des actions ouvertes à tous sur le quartier et l'ensemble de la ville. Elles assurent un rôle d'équipement de quartier et répondent aux orientations retenues par la Ville.

Elles perçoivent à ce titre, conformément aux conventions triennales, une subvention de fonctionnement pour permettre leur existence, leurs frais généraux d'administration, leurs missions d'animation globale et de coordination et leurs activités. Ces subventions sont inscrites au budget primitif de la ville.

Une commission paritaire Ville/Association fixe les relations partenariales et financières. A la subvention annuelle de fonctionnement s'ajoutent les subventions d'actions spécifiques conditionnées aux objectifs thématiques du quartier, aux éventuelles participations des dispositifs «A Tire d'Aile», «Top Vacances» ou encore à l'implication aux projets d'actions jeunesse de la Direction Politique de la Ville et de l'Animation durant l'année 2005 et visant plus particulièrement la population 10-15 ans des différents quartiers bisontins, soit «Alter – Égaux» et «Ruée vers l'Or».

D'autres subventions ont été attribuées dans le cadre des procédures Contrat de Ville, Contrat Éducatif Local, Contrat Enfance et Contrat Temps Libres ou par d'autres délégations municipales.

Des financements accordés par les partenaires de ces différentes procédures seront reversés pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notifications que ces partenaires adresseront à la Ville.

Si d'autres subventions venaient à être attribuées au cours de l'année après l'examen des propositions de l'association et sur décisions du Conseil Municipal, ces contributions feraient l'objet d'avenants spécifiques.

### **1 - Pour le secteur Cras - Chaprais : Association Sportive et d'Éducation Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras (ASEP du FJT)**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **114 500 €** pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : initiation des jeunes à une pratique sportive, actions socio-culturelles (ateliers arts plastiques, musique, danse, théâtre, local de répétition musicale, galerie d'exposition de peinture, dessins ou photos), programme «Top Vacances», centre de loisirs 14-16 ans.

\* \* \*

**Les associations suivantes respectent la Charte des Maisons de Quartier (activités particulières, fonction de coordination et de référent de quartier, instance participative des habitants) et ont une fonction d'animation globale - agrément «centre social» par la Caisse d'Allocations Familiales.**

La participation de la Ville ne se limite pas seulement à un financement mais se concrétise aussi par une mise à disposition de locaux.

Elles se sont vues également confier conjointement par l'État et la Ville, la mission de «référent Contrat de Ville» pour le quartier, dont notamment l'animation de Réseaux Emploi – Formation.

## **2 - Pour le secteur Palente - Orchamps : MJC / Centre Social Palente**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **144 000 €**, pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : ateliers de loisirs et de pratiques artistiques, sportives et de découvertes, accessibles à tous, centres de loisirs, formations BAFA, accompagnement scolaire, manifestations musicales et familiales, ateliers seniors, écrivain public, accompagnement réinsertion et stages de qualification, séances d'alphabétisation, organisation de distribution alimentaire, programme d'actions culturelles (Fête du Livre, spectacles jeunes publics, projet d'animation – lecture), activités de loisirs adultes.

Pour son secteur Enfance, le Comité de Pilotage du Contrat Enfance a validé la somme de 6 796,15 € à verser mensuellement pour sa part Ville.

## **3 - Pour le secteur Rosemont/Saint-Ferjeux - Amitié : Comité de Quartier / Centre Social Rosemont/Saint-Ferjeux**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **130 000 €**, pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : activités culturelles, sportives, récréatives et de loisirs accessibles à tous, un programme enfance - jeunesse (centre de loisirs, animations estivales, accompagnement scolaire, coordination des activités adolescents sur l'ensemble du quartier), un programme «solidarité» (chantier d'insertion, Buanderie de St-Ferjeux, action d'alphabétisation).

A ce soutien financier, il est proposé une subvention supplémentaire de **45 750 €**, pour une programmation spécifique à destination des habitants de l'Amitié : animations estivales enfance et jeunesse, accueil des enfants au centre de loisirs, gestion technique, pédagogique, administrative et financière d'animations en direction des adolescents, accompagnement scolaire, actions en direction des familles, réflexion sur le devenir des locaux d'animations propres à la cité.

## **4 - Pour le secteur Clairs–Soleils : MJC / Centre Social Besançon/Clairs-Soleils**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **153 700 €**, pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : collectif «fêtes de quartier», journal de quartier, projet éducatif local, soutien à la scolarité, programme d'actions culturelles (ateliers de pratiques artistiques, diffusion de spectacles,...), travail spécifique autour de la question féminine, suivi pour l'opération de renouvellement urbain. Il est apporté tout particulièrement une aide supplémentaire dès cette année pour la coordination du centre social et la reprise des centres de loisirs maternel et élémentaire.

### ***B. Au titre de la politique locale de la jeunesse***

La Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique générale, souhaite développer une politique locale de la jeunesse autour d'objectifs prioritaires : accessibilité des jeunes à des activités culturelles, lutte contre les exclusions, participation des jeunes à la vie locale. Cette politique se traduit par la mise à disposition des habitants d'équipements et/ou par un soutien massif et continu à des programmes d'actions en direction de la jeunesse.

Des associations d'éducation populaire interviennent et s'engagent à mettre en oeuvre des actions ouvertes à tous sur un quartier et/ou l'ensemble de la ville. Elles répondent aux orientations retenues par la Ville. Elles perçoivent à ce titre, conformément aux conventions triennales, une subvention pour mener à bien leur programme d'activités. Ces subventions sont inscrites au budget primitif de la ville.

### **Accompagnement social, accessibilité des jeunes à des activités culturelles et lutte contre les exclusions**

#### ***Foyer mixte des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»***

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **33 600 €**, pour la mise en oeuvre notamment des actions programmées : accompagnement social des résidents et soutien à la programmation culturelle.

### **Accessibilité des jeunes à des activités culturelles et sportives et participation des jeunes à la vie locale**

#### ***Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Franche-Comté***

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de **41 200 €** pour la mise en oeuvre notamment des actions programmées : carte «Avantage Jeunes», gestion du dispositif de stage et d'accès à l'emploi mis en place par le Conseil Régional de Franche-Comté, partenariat régulier avec la Mission Locale - Espace Jeunes, participation à la réflexion et à la mise en oeuvre des actions jeunesse de la Ville, développement de l'accès des jeunes à l'information (Réseau information jeunesse, Points Cyber-Internet, Topo,...).

Il est signalé que la Ville apporte également son aide par la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer les avenants programmatifs 2005 avec l'ASEP du FJT, la MJC de Palente, le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et la MJC de Besançon/Clairs-Soleils (étant précisé que les subventions attribuées à l'ASEP (114 500 €), à la MJC de Palente (144 000 €), au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux (130 000 €) et à la MJC Besançon - Clairs-Soleils (153 700 €) ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2005),

- à signer les avenants programmatifs 2005 avec le FJT «Les Oiseaux» et le CRIJ (étant précisé que les subventions attribuées au FJT (33 600 €), et au CRIJ (41 200 €) ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2005),

- à attribuer une subvention complémentaire de 45 750 € au Comité Rosemont/Saint-Ferjeux pour sa programmation d'actions en direction des habitants d'Amitié. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2005 au chapitre 65.422.6574/47030,

- à attribuer une subvention de 6 796,15 € à la MJC Palente. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.422.6574.4841/47030 après transfert du chapitre 65.824.6574.47003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. CYPRIANI, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. MONNEUR, M. GHEZALI, Mme GUINCHARD-KUNSTLER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.*